

Lille, le 25 août 2019

Communiqué de presse

POLLUTION DE L'AIR A L'OZONE EN REGION HAUTS-DE-FRANCE : MESURES DE REDUCTION DES EMISSIONS DE POLLUANTS ET CIRCULATION DIFFERENCIEE DANS L'AGGLOMERATION LILLOISE

Selon l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (Atmo Hauts-de-France), les départements du Nord, de l'Oise et du Pas-de-calais sont concernés par un épisode de pollution à l'ozone ce lundi 26 août.

Michel Lalande, préfet du Nord, déclenche les mesures obligatoires et notamment, à compter de ce lundi 26 août, la mise en place de la circulation différenciée dans 12 communes de la métropole lilloise (dont Hellemmes et Lomme), Lambersart, La Madeleine, Lezennes, Marcq-en-Baroeul, Marquette-lez-Lille, Mons-en-Baroeul, Ronchin, Saint-André-lez-Lille et Sequedin de 6h00 à minuit.

Ces mesures pourront être reconduites mardi si la situation ne s'améliore pas.

Dès aujourd'hui, il demande à l'ensemble des habitants de prendre en anticipation des mesures de prévention et de civisme.

Les véhicules autorisés à la circulation sont les suivants :-

Les véhicules légers à moteur avec certificat « [Crit'Air](#) » 0, 1, 2 et 3;- les poids lourds aux normes Euro 4, 5 et 6;- les motocyclettes (deux-roues et tricycles);- tous les véhicules, quelle que soit leur vignette, utilisés à des fins de covoiturage, c'est-à-dire transportant au moins un passager en plus du conducteur;- certaines catégories de véhicules bénéficiant d'une dérogation: transports en commun, véhicules des associations agréées de sécurité civile, véhicules des établissements d'enseignement de la conduite automobile... (liste exhaustive disponible sur le site internet de la préfecture du Nord).

Réduction de la vitesse réglementaire

- 110 km/h sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
- 90 km/h sur les portions d'autoroutes et de routes nationales et départementales normalement limitées à 110 km/h ;
- 80 km/h pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes

Par ailleurs, Il est conseillé aux personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, insuffisants cardiaques, personnes asthmatiques...) ou toute personne se reconnaissant comme sensible lors des pics de pollution et/ ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics :

- de prendre conseil auprès d'un professionnel de santé, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;

- de privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- de prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

Les prévisions sur l'évolution de la qualité de l'air sont disponibles sur le site internet de l'[Atmo Hauts de-France](#). Les recommandations sanitaires sont disponibles sur le site internet du [ministère de la Santé](#).